

Parc national de forêts

Orientation 2. Améliorer la connaissance des patrimoines

Les patrimoines du territoire sont connus de façon très hétérogène et l'information est d'une manière générale encore trop peu diffusée.

Les forêts et les agrosystèmes font l'objet d'inventaires et de suivis par des acteurs divers mais ils sont peu comparables car adossés à des protocoles propres à chaque commanditaire. L'état des connaissances sur les écosystèmes forestiers (leur état de conservation, leur résilience face au changement climatique, les relations entre gestion forestière et biodiversité, etc.) est encore partiel. Il en est de même pour celui sur les techniques culturales agricoles, la diversification des rotations ou la biodiversité dans les parcelles cultivées.

La connaissance sur les autres patrimoines naturels, leur localisation précise, leur fonctionnement, leur état de conservation et les services qu'ils rendent peut être aussi améliorée et éclairée par des recherches sur l'histoire de l'environnement.

L'eau, au centre de nombreuses politiques visant sa préservation, ne fait pourtant pas l'objet, sur le territoire, de suivis réguliers, qualitatifs ou quantitatifs, et le fonctionnement naturel des cours d'eau n'est pas bien connu.

Enfin, les composantes du patrimoine culturel (sites archéologiques, patrimoine immatériel et bâtiments d'intérêt patrimonial notamment) sont encore insuffisamment recensées et étudiées.

À l'échelle de l'ensemble du territoire du parc national, les thématiques mises en avant dans la stratégie scientifique du Parc national et étudiées prioritairement dans le cœur trouvent une nouvelle résonance. De nouveaux champs d'application sont possibles en raison du territoire plus étendu, des compléments peuvent être apportés à certains sujets d'étude et des données socioéconomiques en lien avec les écosystèmes étudiés peuvent être ajoutées.

L'approche territoriale globale complète le socle de connaissances. Elle met à disposition des acteurs locaux des outils pour maintenir le bon état des patrimoines naturels et culturels, pour accroître la résilience des écosystèmes forestiers ou des systèmes agricoles, ou encore pour préserver la disponibilité de la ressource en eau dans la perspective des effets du changement climatique. La présence de la forêt et de certains autres milieux ou espèces particulièrement sensibles constituent de précieux indicateurs de ce bon état écologique. Le Parc national est l'opportunité de préserver la biodiversité et de développer une ingénierie novatrice dans la gestion des milieux naturels.

Mesure n°1. Mieux comprendre l'écosystème forestier et son fonctionnement

Mesure n°2. Approfondir la connaissance des patrimoines naturels

[...]

Mesure n°4. Améliorer la connaissance des milieux agricoles et de leur fonctionnement

Parc national de forêts

[...]

MESURE N°1. MIEUX COMPRENDRE L'ÉCOSYSTÈME FORESTIER ET SON FONCTIONNEMENT

Raison d'être du Parc national, les forêts font l'objet d'une attention particulière. Pour améliorer leur gestion, il est nécessaire de bien comprendre leur fonctionnement. Cette mesure vise à acquérir et diffuser des connaissances détaillées sur les écosystèmes forestiers. L'articulation entre les actions de connaissance menées en cœur avec celles menées en aire d'adhésion est souhaitable.

Il s'agit d'abord d'améliorer la connaissance de la naturalité forestière. Sur la base d'actions volontaires mises en œuvre par les propriétaires forestiers, la sous-trame forestière de naturalité est étendue au-delà des forêts domaniales. Pour la mettre en place, l'état des lieux des forêts est complété par l'acquisition de connaissances sur les peuplements (structure, capital, traitement sylvicole, etc.) et par le recensement des forêts matures et des forêts non exploitées, notamment des petites forêts privées ou des espaces en déprise agricole. Une attention particulière permet d'associer étroitement tous les acteurs de la filière, dont les propriétaires forestiers.

Le parc national est un territoire pilote pour effectuer des suivis scientifiques sur le changement climatique : évolution des aires de répartition des essences, adaptation et résistance des essences, interactions climat-biodiversité-sylviculture, état de santé des forêts, dépérissements, carbone, évolution de la croissance des arbres, etc. En complément, les recherches portant sur toutes les composantes de l'écosystème forestier sont encouragées : fonctionnement global des forêts, effets des sylvicultures, biodiversité, relations milieux et faune sauvage, services écosystémiques, évolution des pratiques de gestion et d'exploitation forestières, matériau bois. À l'initiative des partenaires de la charte, les champs d'études peuvent être élargis.

À l'échéance de la première charte, des études cartographiques sont réalisées à l'échelle du parc national. Prioritairement, les efforts conjugués porteront sur la carte des habitats naturels forestiers et de leur état de conservation, la carte des stations forestières ou encore la carte des sensibilités paysagères.

Pour accompagner les actions de recherche sur l'écosystème forestier, un réseau d'environ 600 placettes permanentes est mis en place à l'échelle des forêts du parc national. Un appui fort de l'État et des collectivités est attendu pour soutenir dans le temps ce maillage et l'inscrire dans les programmes et dispositifs nationaux existants (BGF, RENECOFOR, IGN, RMT AFORCE, DSF, PSDRF, etc.).

En outre, c'est en aire d'adhésion que des expérimentations, moins en adéquation avec la vocation de naturalité des forêts du cœur, peuvent être initiées. Ce sont par exemple l'utilisation de nouvelles essences ou l'expérimentation de nouveaux itinéraires sylvicoles sous réserve de

Parc national de forêts

l'absence de risque d'invasion biologique ou de pollution génétique.

Tous les nouveaux enseignements seront portés à la connaissance et diffusés auprès des professionnels ainsi que du grand public. Ces études forment la base d'actions concertées entre scientifiques et gestionnaires. Elles servent directement les propriétaires et gestionnaires forestiers qui peuvent ainsi adapter leurs pratiques de gestion.

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAUX PARTENAIRES
- pilote des études et des cartographies	- soutiennent les démarches engagées	État et ses établissements publics (Inventaire forestier national de géographie géographique)
- pilote la définition de la trame de naturalité forestière théorique	- facilitent la diffusion des résultats	Régions et Départements
- informe et sensibilise		Organismes de recherche et de développement
- contribue au suivi des placettes		Propriétaires forestiers et leurs gestionnaires
- collecte et gère des données		Associations de protection de la nature
- partage les connaissances		

EXEMPLES D' ACTIONS

- Réaliser l'inventaire et la cartographie des habitats naturels et semi-naturels du Parc national avec leur état de conservation.
- Créer un réseau de placettes permanentes pour caractériser le capital boisé et suivre son évolution dans le temps.
- Préparer l'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique dans le respect de la biodiversité et des sols.

MESURE N°2. APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES PATRIMOINES NATURELS

De façon complémentaire à l'objectif fixé pour le cœur (cf. objectif 1), le Parc national et ses partenaires, visent à mieux connaître l'étendue et la richesse des patrimoines naturels, biologiques comme géologiques, de son périmètre.

Une connaissance minimale du territoire est attendue à travers une cartographie des habitats naturels et semi-naturels, en lien avec la démarche nationale CarHab, vaste programme

Parc national de forêts

prévoyant la cartographie au 1/25 000ème des habitats terrestres sur l'ensemble du territoire métropolitain à l'horizon 2025. Au regard de la responsabilité renforcée du territoire, des inventaires plus précis des cibles patrimoniales sont accompagnés sur tout le périmètre. En particulier, le Parc national coordonne la réalisation d'un inventaire de la géodiversité remarquable du territoire, particulièrement méconnue et peu mise en valeur. En lien avec les démarches portées par d'autres acteurs de la charte, certains suivis et études pour mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes, appliqués prioritairement au cœur, sont également réalisés en aire d'adhésion.

Le Parc national accompagne l'effort de mieux connaître la biodiversité ordinaire dans le cadre des actions portées par l'Agence française pour la biodiversité et des démarches régionales et départementales. Il encourage en particulier les opérations de sciences participatives, en lien avec une volonté de sensibilisation (cf. orientation 18). À l'échéance de la charte, une trentaine d'atlas de la biodiversité sont réalisées avec les communes volontaires du Parc national. L'établissement public et ses partenaires incitent également les habitants et visiteurs à renseigner leurs observations dans les différents outils d'observation de la nature (Observatoires Vigie nature et visionature, plateforme « e-observation » de Faune Bourgogne et de Faune Champagne-Ardenne, outil CardObs et autres plateformes de saisie du SINP, etc.). Il soutient les initiatives portées par les associations qui concourent à cet objectif (Inventaire de la faune vertébrée de Côte d'Or – Ligue pour la protection des oiseaux).

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAUX PARTENAIRES
- anime la stratégie scientifique	- facilitent l'organisation de campagnes scientifiques	État et ses établissements publics (AFB)
- informe	- diffusent de l'information	Régions et Départements
- Partage les résultats.	- mettent en œuvre des démarches d'atlas pour la biodiversité communale ou de sciences participatives	Gestionnaires d'espaces naturels
- coordonne les suivis		Organismes de recherche
- initie et soutient des études		Sociétés savantes
- met en œuvre des partenariats		

EXEMPLES D' ACTIONS

- Mener l'inventaire de la géodiversité remarquable du territoire.
- Mettre en œuvre des atlas de la biodiversité communale

[...]

Parc national de forêts

MESURE N°4. AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES MILIEUX AGRICOLES ET DE LEUR FONCTIONNEMENT

La finalité de cette mesure est de décliner la stratégie scientifique agricole, élaborée par le Conseil scientifique et validée par le Conseil d'administration du Parc national. Les thématiques de recherche retenues répondent à l'ambition de devenir un territoire pilote en matière d'agro-écologie dans les zones agricoles intermédiaires et d'étayer le soutien à l'activité de polyculture élevage.

Pendant la durée de la charte, trois volets de recherche sont identifiés pour renforcer les connaissances propres aux spécificités du territoire (cf. orientation 12), qu'elles relèvent des sciences naturelles, économiques, humaines ou sociales. Ce sont :

- le fonctionnement des agrosystèmes et de toutes leurs composantes : fonctionnement propre des différents compartiments (sol, eau, air, etc.) et leurs interactions, biodiversité patrimoniale et fonctionnelle (pollinisateurs domestiques et sauvages, auxiliaires de culture, etc.), interactions faune domestique, faune sauvage et milieux, connaissance des habitats semi-naturels ou artificiels et des espèces associées. Étant particulièrement riche en écotones, le territoire est un lieu d'étude privilégié des interactions entre milieux ouverts et espaces boisés, mais aussi d'expérimentation des pratiques permettant d'optimiser leur gestion ;
- le suivi des effets des changements globaux et l'adaptation des agrosystèmes et des pratiques. Les recherches en lien avec la séquestration du carbone dans les sols agricoles (facteur 4 pour 1000) sont privilégiées pour permettre le positionnement opérationnel des exploitants du territoire sur cette thématique : optimisation de la gestion des prairies, développement de couverts végétaux adaptés, techniques alternatives de lutte contre les ravageurs et biocontrôle, biodiversité des sols, etc. ;
- le suivi des cibles patrimoniales agricoles (prairies, pelouses, marais tufeux), dans le cadre de leur gestion conservatoire, notamment en cœur (cf. objectif 5).

Compte tenu de la faible représentation des agrosystèmes en cœur et de leur diversité, ces actions de recherche liées aux agrosystèmes, qu'elles soient fondamentales ou appliquées, sont à mener à l'échelle de l'ensemble du territoire du parc national.

Les résultats de ces recherches et expérimentations bénéficient d'une large diffusion aux acteurs du territoire (agriculteurs, conseillers, etc.) afin de permettre leur appropriation pour une gestion des espaces agricoles tournée vers l'agro-écologie (cf. orientation 12).

ORGANISATION DES PARTENARIATS

Parc national de forêts

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAUX PARTENAIRES
accompagne techniquement/ financièrement	soutiennent les démarches engagées	État
conduit des études	facilitent la diffusion des résultats	Régions, Départements
aide au montage de projets		Organismes de recherche
partage les connaissances		Organismes professionnels agricoles Associations de protection de la nature

EXEMPLES D' ACTIONS

- Développer des protocoles de suivi de la séquestration du carbone dans les sols cultivés.
- Développer les expérimentations sur l'implantation de bandes enherbées, notamment en interface forestière

[...]

Pages 75 à 79

Référence ID de l'article : #6157

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-07-19 16:44